



Ecuiillé



JANVIER 2022
Infos municipales

Le mot du Maire

Commissions

Ecole

Associations

Informations municipales

Informations pratiques

Le Maire,
Jean-Louis DEMOIS



Chers ami(e)s d'Ecuillé, avec le Conseil municipal nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2022.

La pandémie de Covid-19 bouleverse nos vies depuis maintenant 2 ans. C'est avec impatience que nous attendons toutes et tous la fin d'une situation qui aura profondément impacté nos existences. Notre souhait le plus cher, c'est maintenant de pouvoir se remettre en mouvement.

Bien que l'année ait été encore une fois compliquée pour les associations, l'atelier théâtre, le yoga, la zumba et d'autres encore ont repris leurs activités. Le trail d'Ecuillé aura bénéficié d'un espace suffisant pour organiser sa 12ème édition, offrant une véritable bouffée d'oxygène aux sportifs du territoire.

Pour la commune d'Ecuillé, le contexte sanitaire aura eu somme toute un impact réduit sur les projets en cours. Le label territoire bio engagé est venu valoriser l'action des exploitants agricoles ou des producteurs engagés auprès de la restauration collective. Cette action s'intègre totalement dans les assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole qui vont nous permettre de répondre aux grands enjeux environnementaux qui nous attendent.

Les terrains commercialisés route de Cheffes ont très rapidement trouvé preneur. Les premières fondations apparaissent déjà. C'est une véritable satisfaction de pouvoir ainsi accueillir de nouveaux habitants, principalement des primo-accédants, dans un contexte d'explosion des prix de l'immobilier. Il est nécessaire d'offrir un créneau pour les populations les plus jeunes. La construction de l'atelier communal a pris du retard. La pénurie de matières premières et le manque de disponibilité des entreprises auront ainsi eu raison du calendrier prévisionnel. Les perspectives sont désormais au lancement du chantier en cours d'année. Concernant les travaux de sécurisation de l'église, nous avons rencontré la Sous-Préfète. Les travaux seront subventionnés à 80 %. Le marché sera lancé dans les prochaines semaines avec la nécessité de sécuriser l'église et son périmètre avant la fin de l'année.

Ensuite, comme nous l'avons déjà évoqué, il sera l'heure de réaliser les travaux d'aménagement dans le cœur de bourg, dans le cadre d'une compétence voirie désormais totalement assumée par Angers Loire Métropole.

Enfin, la commission « habitants » finalise la Convention Territoriale Globale avec nos amis de Cantenay-Epinard, Feneu et Soulaire-et-Bourg à compléter par un Projet Educatif Territorial révisé pour répondre aux évolutions de notre commune.

Des perspectives déjà bien dessinées pour cette nouvelle année, comme vous pourrez le constater. 2022 sera aussi l'occasion de retourner aux urnes pour élire un nouveau Président et une nouvelle Assemblée. Les élections permettent à chacun de s'exprimer. Il n'y a pas lieu de laisser d'autres décider pour soi-même. Venez voter !

Nous sommes tous acteurs. La démocratie s'exprime au quotidien dans le village en se respectant, en respectant les autres, en matière de bruit, d'incivilités. De plus en plus nous devons intervenir pour nettoyer des déchets ou des graffitis sur l'espace public et dans la nature, pour faire déplacer des véhicules qui gênent le passage du bus, pour interdire les pollutions, pour rappeler le respect de la vitesse des véhicules etc... Merci au personnel communal, particulièrement investi, qui sait répondre présent pour les tâches du quotidien comme pour ces actions exceptionnelles.

C'est dommage, parce que nous avons beaucoup de chance. Vivre dans un village a été un plus considérable lors des périodes de confinement. Partager un lieu de vie à dimension humaine c'est aussi pouvoir faire preuve de solidarité, d'entraide, de soutien collectif.

C'est dans cette perspective que nous vous attendons nombreux à la prochaine journée citoyenne qui aura lieu en mai prochain. Ce sera, je l'espère, l'occasion de nous retrouver autour d'un but commun.

Excellente année 2022.



Sommaire

Edito.....	1
Contacts - Sommaire	2

COMMISSIONS :

Développement durable.....	3
Habitants.....	8
Dossier spécial PEDT.....	10
Relations extérieures et coopérations....	15
Vie communale.....	20

Ecole.....	22
------------	----

Associations	24
--------------------	----

Informations municipales	28
--------------------------------	----

Informations Pratiques	30
------------------------------	----



Mairie d'Ecuillé
 2 rue de la Mairie
 49460 ECUILLE
 Tél. : 02 41 93 32 32
 Fax : 09 63 22 02 92
contact@ecuille.fr

commune_ecuille  Mairie Ecuillé 

Contacts

Lundi, mardi, jeudi :

Ouverture de 8h30 à 12h30
 Permanence téléphonique
 de 13h30 à 17h
 (sauf le jeudi après-midi)

Vendredi :

Ouverture de 8h30 à 12h30
 Permanence téléphonique
 de 13h30 à 16h30

Samedi :

Ouverture de 8h30 à 12h

La mairie est fermée le mercredi

Maire :

Jean-Louis DEMOIS

Adjoints :**Développement durable**

David BARAIZE

Conseiller délégué bâtiment : Eric SINTES

Habitants

Ophélie COSTA

Conseiller délégué école : Mickaël BRETON

Relations extérieures et coopérations

Virginie MARZIN

Vie communale et Communication

Benoit BUTRULLE

Permanence du Maire et des adjoints

:

le samedi tous les 15 jours ou sur
 rendez-vous à la Mairie.

Publication :

Responsable de publication :

Impression :

Jean-Louis Demois

Porképi-Copies

L'année 2022 sera la concrétisation de différentes études menées depuis plusieurs années. Sur la commune d'Ecuillé, deux chantiers verront le jour dans les prochains mois : la construction du nouvel atelier communal en face du château d'eau ainsi que la réfection de l'église au cœur du bourg.

Atelier communal

Les travaux de l'atelier viennent de commencer. L'architecte Mr SAMSON (Cabinet DESARCHITECTURE) est le Maître d'œuvre de cette réalisation. La durée des travaux est estimée 7 mois. En parallèle, Angers Loire Métropole orchestrera l'aménagement de la nouvelle plateforme qui accueillera le stockage des végétaux de la commune.



Eglise

Au cœur du bourg, un projet de mise en sécurité de l'église est planifié pour le second semestre 2022 pour une durée d'environ 4 mois. Le Maître d'œuvre de l'opération sera Mr GERNAIS (Cabinet ALTIMÈDE STRATEGIE). Ce programme de travaux est nécessaire car plusieurs zones de fragilisation de la structure, pierres et charpente, ont été identifiées suite au diagnostic technique réalisé par le Cabinet GALLET en 2020.



Le coût de cette intervention sera financé à hauteur de 80 % par une subvention préfectorale.

Actes d'incivilité et de vandalisme

La commune subit depuis plusieurs mois des actes de vandalisme et d'incivilité (déjections canines sur les trottoirs, dépôts sauvages autour des points d'apports volontaires, tags). Nous rappelons que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. (Article R632-1 du Code Pénal). Par ailleurs, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte définies par Angers Loire Métropole. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 4ème classe. (Article R634-2 du Code Pénal) de plus, des plaintes sont déposées à la gendarmerie systématiquement, avec des poursuites par le Procureur de la République. De même, la loi prévoit des sanctions lourdes aux personnes qui commettent des actes de dégradations sur des biens publics ou privés. (Article R322-1 du Code Pénal)

Ces agissements génèrent des coûts supplémentaires de réparations ou de remplacements qui grèvent le budget de notre commune au détriment d'investissements d'utilité publique. Ces attitudes sont inacceptables.

Aussi, nous en appelons à votre sens du civisme et des responsabilités afin que de tels actes ne se renouvellent pas. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration.



Les membres de cette commission



David BARAIZE



Benoît BUTRULLE



Léo DE CHAMBRUN



Sylvie DOUBLE



Cécile HUET



Eric SINTES

**Membre d'office,
le Maire,
Jean-Louis DEMOIS**

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme - G.N.A.U

A compter du 1er janvier 2022, les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme sur le G.N.A.U. (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme)

Ce service dématérialisé peut être utilisé pour les documents suivants:

Certificat d'urbanisme d'information (CUa) ; déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ; permis de construire pour maison individuelle (PCMI) ou classique (PC) ; permis d'aménager (PA) ; permis de démolir (PD) ; déclaration préalable de travaux pour maison individuelle (DPMI) ou classique (DP) ; déclaration préalable valant lotissement (DPLT) ; certificat d'urbanisme opérationnel (Cub).

L'accès au GNAU : <https://gnau3.operis.fr/angers/gnau/#/>

Identification :

- soit avec un identifiant créé pour le suivi de toutes les autorisations d'urbanisme,
- soit avec un identifiant France Connect (numéro fiscal, numéro AMELI, ...).

Il est ensuite demandé de saisir le Cerfa en ligne, puis de joindre, sous format PDF, les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.) ; les documents pourront éventuellement être compressés (fichier .zip ou .rar).

Après le dépôt du dossier

L'enregistrement du dossier sur le G.N.A.U. déclenche l'envoi d'un Accusé d'enregistrement électronique (A.E.E.).

La commune est ensuite informée du dépôt du dossier et délivre sous dix jours maximum un numéro de dossier (type PC 49130 22 A 0000) communiqué via l'envoi d'un Accusé de réception électronique (A.R.E.).

La date de dépôt faisant foi pour le délai d'instruction est celle de l'Accusé de réception électronique (ARE).

Quels avantages pour les usagers ?

Le format numérique permet d'éviter les copies papier et de fournir les dossiers en plusieurs exemplaires. Le traitement de la demande se fait ensuite uniquement via les outils informatiques.

Chaque demande peut être suivie dans la rubrique "Suivi de mes autorisations d'urbanisme" de la page d'accueil du G.N.A.U. L'évolution du dossier peut ainsi être suivie en temps réel: incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Si un dossier incomplet est déposé en format numérique, les éléments complémentaires devront uniquement être transmis via le G.N.A.U.

C'est ensuite via le G.N.A.U. que devront être transmises la Déclaration d'ouverture de chantier (D.O.C.) et la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (D.A.A.C.T.).

Déclaration préalable et permis de construire

Les démarches liées aux autorisations d'urbanisme, à savoir, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire deviennent extrêmement complexes. Pour vous aider, vous trouverez ci-après un tableau reprenant les travaux les plus courants et qui selon votre situation, vous indiquera la procédure à suivre.

type de demande	spécialité	surface de plancher ou emprise au sol	formulaire DP (déclaration préalable) PC (permis de construire)
modification façades : ravalement facades, isolation extérieure, changement de fenêtres, pose de fenêtres de toit sans création de surface de plancher, changement porte...			DP
abri de jardin		<5m ²	pas de déclaration
		>5m ² et <20m ²	DP
		>20m ²	PC
clôture			DP
division terrain			DP
Extension accolée maison : extension, aménagement combles et véranda	hors zone urbaine	<20 m ²	DP
		>20 m ²	PC
	zone urbaine (si l'extension conduit à dépasser 150 m ² de surface de plancher)	<20m ²	DP
		>20 m ²	PC
	zone urbaine (si l'extension ne conduit pas à dépasser 150 m ² de surface de plancher)	<40 m ²	DP
		>40m ²	PC
Garage		<20 m ²	DP
		>20 m ²	PC
Maison			PC
Panneaux solaires sur toiture			DP
Panneaux solaires au sol	hauteur / puissance crête	<1,8 m/ entre 3kw et 250 kw	DP
		> 1,80m/ 0 à 250 kw	DP
		<1,80 m / >250 kw	PC
		>1,80 m / >250 kw	PC
Piscine		<10 m ²	pas de déclaration sauf si zone protégée
		>10 m ²	
piscine hors sol (installée plus de 3 mois par an)		>10m ²	DP
préau		<20m ²	DP
		>20m ²	PC
si votre projet n'apparaît pas dans cette liste, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour avoir les renseignements			

Collecte des déchets, changement

A compter du 1er janvier 2022, la collecte du tri aura lieu le lundi des semaines paires. La collecte des ordures ménagères est inchangée (vendredi des semaines impaires). Les poubelles doivent être sorties la veille des jours de collectes, puis être rentrées chez vous pour ne pas gêner la circulation.

Pour toute question relative à la collecte des déchets (changement bac, question sur le ramassage, container plein...), vous pouvez appeler ce numéro **02.41.05.54.00** ou envoyer un mail à l'adresse suivante : **dechets@angersloiremetropole.fr**.

Au besoin, le calendrier ci-dessous est disponible sur le site internet d'Angers Loire Métropole.



2022

VOS JOURS DE COLLECTE des déchets

Écuillé / Soulaire-et-Bourg

- Collecte des ordures ménagères vendredi semaine impaire de 5h à 20h
- Collecte du tri (sauf ZI-ZA) lundi semaine paire de 5h à 20h
- Sortir les bacs la veille après 19h
- Report de collecte

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
S 1 1 ^{er} janvier	M 1	M 1	V 1	D 1 1 ^{er} mai	M 1
D 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3 collecte exceptionnelle	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4
J 5	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5 Pentecôte
V 6	D 6	D 6	M 6	V 6	L 6 Lundi de Pentecôte
S 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7
D 8	M 8	M 8	V 8	D 8 Armistice 1945	M 8
L 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9
M 10	V 10	V 10	D 10	M 10	V 10
J 11	S 11	S 11	L 11	M 11	S 11
L 12	D 12	D 12	M 12	J 12	D 12
M 13	L 13	L 13	M 13	V 13	L 13
J 14	M 14	M 14	J 14	S 14	M 14
V 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16
L 17	J 17	J 17	D 17 Pâques	M 17	V 17
M 18	V 18	V 18	L 18 Lundi de Pâques	M 18	S 18
M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22
D 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26 Ascension	D 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28
S 29		M 29	V 29	D 29	M 29
D 30		M 30	S 30	L 30	J 30
L 31		J 31		M 31	

ADOPTONS LES BONNS GESTES !



Respectez les horaires de sortie des poubelles indiqués ci-contre. Pour diverses raisons, le camion peut passer plus tôt que prévu.

Pensez à rentrer les bacs roulants après chaque vidage pour libérer l'espace sur le trottoir.



Privilégiez les sacs de 30 litres pour vos ordures ménagères, afin de faciliter :

- > le vidage du bac dans le camion
- > le ramassage par les agents de collecte dans les secteurs n'ayant pas de bacs.



Les déchèteries d'Angers Loire Métropole sont ouvertes selon les horaires suivantes :

Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-17h

Dimanche : 9h-12h

sauf déchèterie Emmaüs à St-Jean-de-Linières

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Samedi : 8h30-18h

Dimanche : 8h30-12h

sauf déchèterie Emmaüs à St-Jean-de-Linières



TRI ET +

application TRI et +

Simplifiez-vous la vie avec les notifications des jours de collecte et les consignes de tri via l'appli Tri et + disponible sur GooglePlay et AppStore.



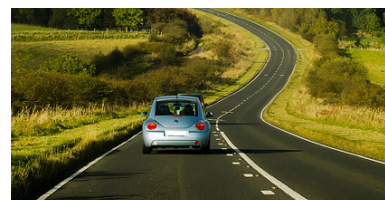
VéloBox gratuit

Un garage à vélo appelé VéloBox a été installé sur la plateforme de l'arrêt de bus IRIGO, rue des écoles.

Il est mis gratuitement à la disposition des abonnés IRIGO qui le souhaitent. Pour tous renseignements ou réservations, appelez l'agence clientèle d'IRIGO, située place Lorraine à Angers, au **02 41 33 64 64** ou sur **contact@irigo.fr**

Mesure de vitesse sur les routes départementales

Des mesures de vitesse sont prévues à notre demande par les services du Conseil départemental au cours du premier semestre 2022 sur les routes de Bourg et de la Croix de Beauvais.



ALM - Compétence voirie



Depuis le 1er janvier 2022, Angers Loire Métropole gère l'ensemble des voiries des 29 communes qui la composent. C'était, en 2016, l'une des conditions réglementaires pour passer de Communauté d'agglomération à Communauté urbaine.

Depuis six ans, ce transfert de compétence a fait l'objet d'une convention avec chaque commune, le temps de préparer cette prise de compétence qui implique le transfert des moyens humains, des matériels, des emprises du domaine public, etc. "A terme, cette nouvelle direction de la voirie sera constituée de 204 professionnels, des femmes et des hommes provenant pour 128 d'entre eux de la Ville d'Angers, 15 des autres communes et 10 qui étaient déjà en poste à Angers Loire Métropole. Le compte n'y sera pas, nous devons recruter. Il nous faut en effet pallier les départs en retraite ou les mutations non remplacées par les communes au cours de ces six dernières années", explique Jean-Marc VERCHÈRE, premier Vice-président d'Angers Loire Métropole. "Nous avons désormais la responsabilité d'entretenir, de rénover voire de conforter les 2 000 km de voies revêtues du territoire, qui accueillent près d'un million de déplacements quotidiens de nos habitants."



"Pour l'habitant, rien ne change vraiment. Il garde le lien avec sa mairie qui fait remonter les besoins à Angers Loire Métropole. Pour une plus grande efficacité, le territoire a été organisé en quatre secteurs. Les lieux d'embauche des agents se situeront à Montreuil-Juigné (Sud-Ouest et rive droite de la Maine), à Verrières-en-Anjou (Nord-Est), aux Ponts-de-Cé (Sud, Sud-Est du secteur ligérien) et à Angers. "

"Pour simplifier, disons que tout ce qui est goudronné est sous la responsabilité d'Angers Loire Métropole, et ce qui ne l'est pas reste à la charge de la commune", précise l'élu. "Et si les infrastructures sont passées dans le giron de la Communauté urbaine, le mobilier urbain (poubelles, bancs, panneaux d'information, etc.) reste bien à la charge de la commune".

Ecole

Des dossiers importants ont occupé la Commission habitants sur cette année écoulée. Voici les sujets sur lesquels nous avons travaillé...

La rentrée scolaire 2021-2022 s'est effectuée dans des conditions à peu près normales au regard du contexte sanitaire. Mi-novembre, 3 classes ont dû fermer temporairement pour cause de cas Covid-positifs chez quelques enfants. Les enseignants ont assuré la continuité pédagogique, notamment en s'appuyant sur l'outil E-primo, plateforme numérique de travail à laquelle nous avons souscrit à la rentrée.

Ce service a été en partie financé par la subvention Label Ecole Numérique qui nous a également permis de financer l'achat et l'installation de 3 vidéoprojecteurs dans les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2.



Nous nous devons **à nouveau d'insister sur l'importance de respecter le stationnement prévu par la municipalité aux abords de l'école.** Cet aménagement a été pensé de manière à garantir la sécurité des piétons, adultes et enfants, aux heures de fréquentation de l'école. **Se garer dans l'angle de la maison de l'enfance ou dans le chemin du pré-long représente un risque d'accident pour vous et vos enfants.** Un marquage au sol viendra prochainement matérialiser le cheminement prévu.

Stagiaire en BTS

Nous accueillons depuis septembre et jusqu'en juin prochain Amarante ALIX, stagiaire en BTS Développement des Territoires Ruraux, au rythme d'une semaine par mois environ. Dans le cadre de ce stage, Amarante travaille à l'élaboration d'un livret d'accueil contenant les informations essentielles permettant aux nouveaux habitants de la commune de se repérer.

Elle travaille également à la préparation de la journée citoyenne, en répertoriant les ateliers envisagés ainsi que les besoins humains et matériels (voir article page 21) et les animations qui pourront enrichir cette journée.



Service civique

Notre agrément Service civique ayant été renouvelé, nous avons recruté Mattéo BOULAY en octobre dernier. Il interviendra jusqu'en juillet 2022 auprès de l'équipe des temps périscolaires, ainsi qu'en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école des Salamandres sur l'accompagnement des activités de manipulation des Grande-Section/CP. En parallèle il travaille à la mise en place d'activités à son initiative.

Les membres de cette commission

Ophélie COSTA



Mickaël BRETON



Florence DEVAUX



Cécile GUILBERT



Victoire JONCHERAY



Marie-Claire SACHET

**Membre d'office,
le Maire,
Jean-Louis DEMOIS**

Convention Territoriale Globale

Toutes les activités et projets menés par la municipalité à destination des jeunes de 0 à 18 ans sont soutenus (techniquement et financièrement) par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Jusqu'ici, cette collaboration se réalisait dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) propre à chaque commune. Ces contrats, signés pour 3 ans, arrivent aujourd'hui à échéance, et la C.A.F. propose désormais une nouvelle forme de conventionnement, à savoir la Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

Cette dernière s'adresse désormais à tous les habitants sur les thématiques suivantes :



Animation de la vie sociale

- > Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- > Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- > Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural

Accès aux droits, aux services et inclusion numérique

- > Partenariats d'accueil Caf
- > Services de proximité, itinérants
- > Maisons France Services
- > Ateliers numériques
- > Accompagnement pour les démarches
- > Travail social

Petite enfance

- > Développement des places d'accueil
- > Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- > Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...)
- > Amélioration de la qualité de l'accueil



Logement et amélioration du cadre de vie

- > Actions d'autoréhabilitation accompagnée
- > Amélioration de l'habitat
- > Prévention des expulsions
- > Lutte contre la non-décence des logements

Accompagnement de la parentalité

- > Conférences
- > Groupes de parole, lieux d'échange
- > Lieux d'accueil enfants-parents
- > Activités partagées enfants-parents
- > Aide à domicile
- > Accompagnement à la scolarité

Enfance et jeunesse

- > Accueils de loisirs
- > Soutien à la scolarité
- > Départ en vacances
- > Actions de prévention éducative
- > Accompagnement des projets jeunes

De plus, la C.T.G. vise à agir non plus à l'échelle communale mais à l'échelle de "bassins de vie" déterminés fonction de portraits de territoire. Dans cette optique, notre bassin de vie s'étend sur 4 communes, à savoir Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg. Cette nouvelle forme de contrat induit que les projets que nous menons désormais doivent être élaborés au regard des besoins de nos publics communs. Cela n'empêche en aucun cas que certains projets soient menés par une seule, deux ou trois communes si cela s'avère pertinent.



La première étape de ce conventionnement est l'élaboration d'un diagnostic de territoire. Pour cela, nous avons recruté Erwan GILET, étudiant en master de sociologie spécialisation dans les métiers du Développement Territorial et de l'Économie Sociale Solidaire, qui effectue à cette occasion son stage de master 1. Depuis septembre 2021 au rythme d'environ deux semaines par mois, il œuvre à établir ce diagnostic tout en travaillant aux recherches qui serviront à réaliser son mémoire de fin d'études. La première partie de son stage a consisté en une recherche théorique conséquente sur l'organisation des collectivités territoriales rurales, la rencontre de plusieurs habitants, puis, s'appuyant sur les données recueillies, à la rédaction d'un questionnaire visant à recueillir les besoins des habitants du territoire. La seconde partie sera consacrée à la rédaction du diagnostic, en y intégrant les informations issues des résultats au questionnaire.

Vous trouverez le questionnaire dans ce bulletin, et nous vous demandons de bien vouloir le compléter et le retourner au plus vite à la mairie (accueil ou boîte aux lettres).

Il est important que vous puissiez, à travers ce document, exprimer vos attentes au regard des activités menées par la collectivité dans les domaines cités précédemment. À terme, les résultats de cette enquête enrichis de données théoriques et des apports de la C.A.F. nous permettront de nous projeter sur des actions concrètes à destination des habitants d'Ecuillé ainsi que des trois autres communes de notre bassin de vie. Certains de ces projets pourront s'appuyer sur le PEDT.



Dossier spécial : Projet EDucatif Territorial

Une feuille de route pour les acteurs qui participent
à l'action éducative sur la commune

*Le PEDT, c'est un guide pour créer les activités à destination des plus jeunes. La version précédente arrivant à échéance, il nous fallait affirmer les valeurs que nous souhaitions voir transcrites dans nos projets à venir. Ce nouveau PEDT a ainsi été élaboré en 3 axes, à savoir : **l'autonomie de l'enfant, le vivre ensemble et la citoyenneté, et la sensibilisation à l'environnement**. Pour chacun de ces axes, nous fixons des objectifs et des pistes de projets concrets qui seront mis en œuvre par les services d'animation, entre autres.*

Vous trouverez dans le dossier spécial ci-dessous le détail des orientations prises par la municipalité dans ce cadre. Finalisé en janvier 2022, il sera appliqué au travers d'actions concrètes à partir de septembre 2022.

OBJECTIF

Proposer à chaque enfant de la commune un parcours éducatif cohérent et de qualité

Pour les enfants
et les jeunes
de 0 à 18 ans

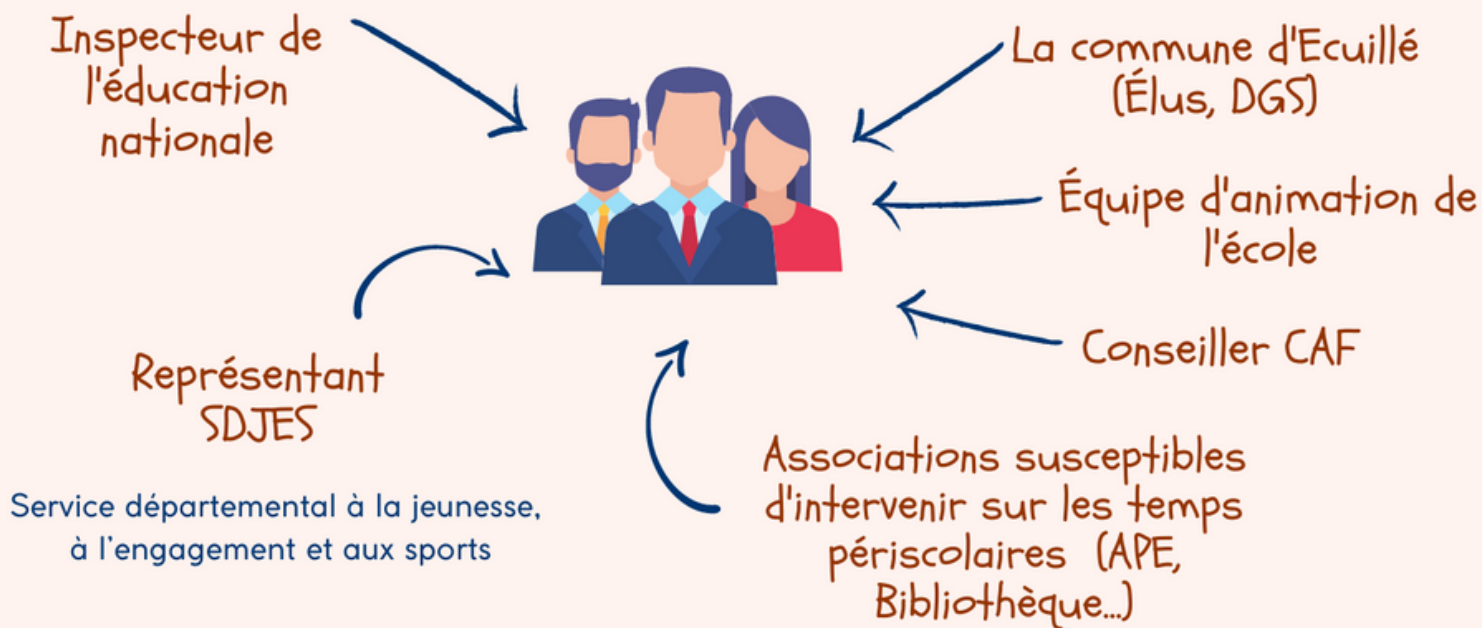


UNE MOBILISATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES LOCALES

À L'INITIATIVE DE LA COMMUNE



Projet Educatif Territorial



AUTOUR DE VALEURS, D'OBJECTIFS ET D'ACTIONS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES *

*PEDT consultable en mairie

Ambition 1

Améliorer la confiance en soi

Ambition 2

Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté

Ambition 3

Sensibiliser à l'environnement et à la qualité de vie

ORIENTATIONS

Favoriser l'autonomie des enfants

Contribuer à leur épanouissement

Introduire des parcours citoyens

Favoriser les interactions sociales entre tous les âges

Préserver et renforcer la qualité de vie

Préserver la faune et la flore

UN GUIDE POUR CRÉER DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES PÉRISCOLAIRES COHÉRENTES ET DE QUALITÉ

Projet Educatif Territorial

Projecteur sur les temps
périscolaires



LES ETAPES



ETAPE 1 : ÉLABORATION DU PROJET POLITIQUE

Identification des axes du PEDT :

Ambitions
Orientations
Objectifs

PAR LES ÉLUS
DE
LA COMMUNE

PAR LA
COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE
LOCALE

ETAPE 2 : ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Identification des besoins,
proposition d'activités
périscolaires, identification des
acteurs impliqués



Projet Educatif Territorial

ETAPE 3 : ETUDE ET
VALIDATION DE
L'AVANT-PROJET

PAR LA
SDJES



TOUS LES
PARTENAIRES

ETAPE 4 : ENGAGEMENT
CONTRACTUEL

Durée de validité : 3 ans

ECOLE DES
SALAMANDRES

Programme
des
activités
périscolaires
remis aux
familles

RENTREE
SEPTEMBRE 2022



RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais des Assistant-e-s Maternel-le-s d'Affluents du Maine a changé de nom et est devenu le Relais Petite Enfance des Affluents Du Maine.

C'est un service gratuit destiné aux habitants de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg.

Le R.P.E. s'adresse aux parents, futurs parents, enfants, assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

Les permanences sont :

le lundi de 14 heures à 17 heures , le mardi de 14 heures à 19 heures et certains mercredis, exclusivement sur rendez-vous mais l'animatrice reste disponible pour vous accompagner par téléphone, par mail.

N'hésitez pas à la contacter :

RPE D'AM - Florence Bénétiau

Maison de l'enfance

14 allées du verger - 49460 Ecuillé

06.17.06.17.45

rpe-affluentsdumaine-pdl@vyv3.fr

**Le Relais Petite Enfance D'Affluents du Maine propose , Aux parents / futurs parents**

- Une liste d'assistant-e-s maternel-le-s avec leurs disponibilités.
- Une information générale en matière de droit du travail : le relais communique sur les démarches administratives, sensibilise sur les droits et devoirs de l'employeur et oriente en cas de questions spécifiques.
- Une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de l'enfant.

Aux assistant-e-s maternel-le-s, gardes à domicile ou candidats à l'agrément.

- Une information sur l'agrément, le statut et délivre une information générale en matière de droit du travail.
- Un recensement des places disponibles et des spécificités d'accueil.
- Des rencontres avec d'autres assistant-e-s maternel-le-s pour échanger sur les pratiques et partager les expériences.
- Des temps d'écoute, de parole et d'échange avec des professionnels de la petite enfance.

Aux enfants : les matinées rencontres

- Le relais est un espace de découverte, de jeux et d'éveil. Accompagnés de leur assistant-e maternel-le ou de leurs parents, les enfants peuvent participer à des ateliers d'éveil lors des « Matinées rencontres ». Malheureusement depuis la crise sanitaire les parents ne peuvent plus participer aux matinées rencontres du R.P.E. Ils peuvent se rendre au sein des Lieux d'accueils Parents Enfants (se renseigner auprès du R.P.E).

2021 était dans la continuité de 2020 une année assez particulière mais l'activité du Relais Petite Enfance est restée active et a permis aux assistant-e-s maternel-le-s et aux enfants qu'elles accueillent de se retrouver et de rompre l'isolement. Nous attendons une situation sanitaire plus propice afin de reprendre les partenariats avec les Relais Petite enfance de proximité (Montreuil-Juigné , Le Haut-Anjou, Rives -du-Loir-en-Anjou, Avrillé), l'EHPAD de Feneu et les bibliothèques .

La commune de Feneu a inauguré une nouvelle salle « La Farandole » pour accueillir son centre de loisirs et sa garderie périscolaire. Cette salle est mise à disposition du Relais Petite Enfance afin de proposer les matinées rencontres tous les 15 jours . C'est un plaisir de se retrouver dans ces locaux tout neuf .



Les assistant-e-s maternel-le-s des 4 communes ont choisi de suivre la formation de Sauveteur Secouristes du Travail en 2022 . Ce sont 16 assistant-e-s maternel-le-s qui vont suivre cette formation importante dans le cadre de leur travail au premier trimestre 2022 . Cette formation sera dispensée par l'ARIFTS dans la salle Palomino à Soulaire-et-Bourg.

Les activités de motricité ont repris en septembre dans la commune de Cantenay-Epinard. Les professionnel-le-s de la petite enfance sont enchantées de retrouver les activités de motricité au sein d'une salle adaptée.

J'espère vivement que les projets mis en suspend vont pouvoir être repris : le projet mutualisé avec le Relais de Montreuil-Juigné avec une intervenante sur la thématique du zéro déchet , le projet Musique avec intervention d'un musicien et plein d'autres beaux projets qui vont voir le jour . On garde espoir !

Ce qui est sûr c'est la mise en place d'un prêt de jeu sur la commune d'Ecuillé réservée aux assistant-e-s maternel-le-s au premier trimestre 2022 . Le Covid nous aura au moins appris à rebondir et ce prêt de jeu pourra se poursuivre et continuer à créer du lien même en cas de suspension des matinées rencontres .



Le journal Vyv'ment demain continue également de proposer des idées d'activités , de chansons, des articles professionnels aux assistantes maternelles et aux parents . Vous pouvez demander à le recevoir par mail auprès du RPE ou le lire via les sites internet des 4 communes . On continue de croiser les doigts !!

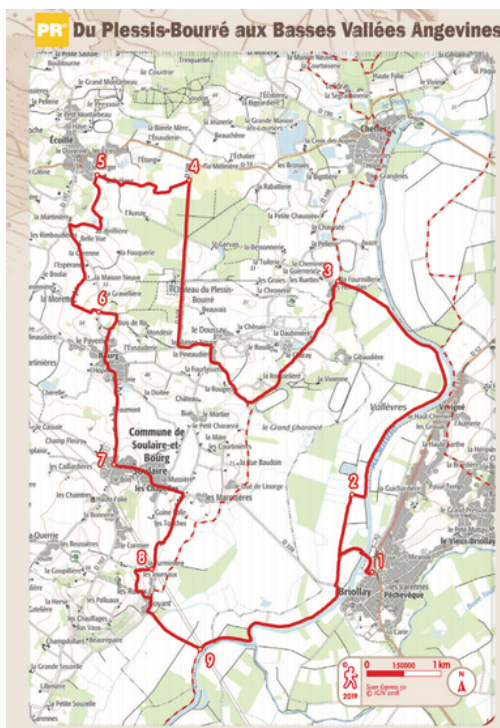
Florence BENETEAU, Animatrice R.P.E.

Sentiers de randonnée

La coopération de notre commune avec le service Parcs Jardins et paysages d'Angers Loire Métropole (A.L.M.) et le service de promotion du territoire de Destination Angers a abouti à la reconnaissance du sentier de randonnée situé au Nord de la commune (« boucle des Thibergères ») en sentier communautaire.

Celui-ci se trouve ainsi aujourd'hui intégré à la boucle « Du Plessis-Bourré aux Basses Vallées Angevines » qui relie les communes d'Ecuillé, Briollay et Soulaire-et-Bourg, sur parcours de près de 31km.

Cela nous permet de renforcer la protection de nos sources et des plantes rares qui ont été identifiées sur ce parcours. Cela implique également que l'entretien du sentier soit dorénavant effectué par A.L.M. (fauche, taille des haies, débroussaillage, comblement des nids de poule, intervention sur les arbres tombés au sol...).



Enfin, c'est l'opportunité de mettre en avant nos fermes bio (Ferme de la Casserie et Ferme du Grand Montarbeau) auprès des randonneurs.

Le balisage sera prochainement réalisé par A.L.M. en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée et un panneau de départ installé au niveau du parking du Pré long.

Les membres de cette commission



Virginie MARZIN



Mickael BRETON



Benoît BUTRULLE



Sylvie DOUBLE



Cécile HUET



Victoire JONCHERAY

**Membre d'office,
le Maire,
Jean-Louis DEMOIS**

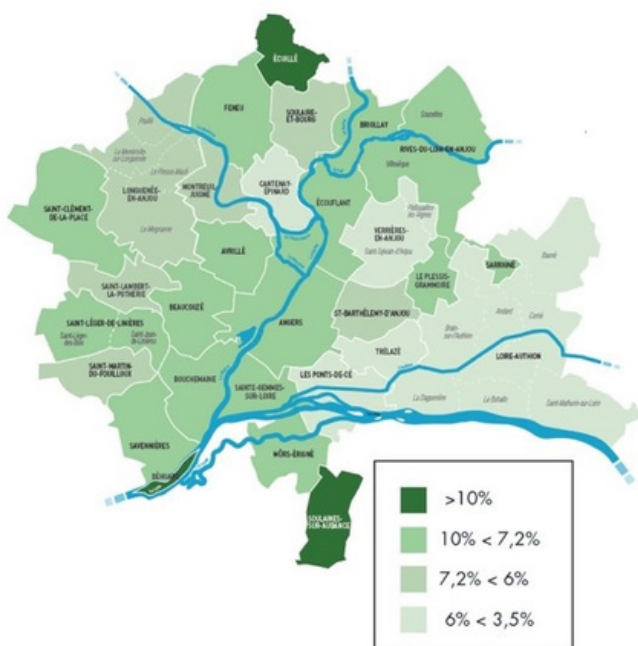
Rappel de la démarche

En octobre 2020, Angers Loire Métropole lançait les assises de la transition écologique avec l'objectif de répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique par la mobilisation des citoyens et des acteurs du territoire.

Au cours du premier semestre 2021, tous les habitants, communes, entreprises et associations ont été invités à faire part de leurs idées sur sept thématiques balayant tous les aspects de la vie quotidienne et ayant un impact fort sur l'environnement et le climat (se loger, se déplacer, consommer, se nourrir, produire et travailler, vivre en bonne santé, s'épanouir).

Plus de 1 000 contributions ont été déposées et ont permis d'aboutir à 135 propositions d'actions concrètes. Au cours de l'été 2021, ces propositions ont été soumises au vote des habitants d'Angers Loire Métropole via le cahier de vote envoyé dans toutes les boîtes aux lettres début juillet.

Taux de réponses



Résultats

Près de 8 700 foyers ont rempli le cahier de vote afin de retenir les actions qu'ils jugeaient prioritaires pour accélérer la transition écologique sur le territoire.

Le taux de réponse des habitants de notre commune est le plus haut sur l'agglomération, ce qui témoigne de notre intérêt pour ces questions cruciales et de notre volonté d'être associés aux questions touchant à la transition écologique.

Concernant les priorités pointées par les votants sur les sept thématiques, il y a peu de différences significatives selon que l'on habite à Angers ou dans les autres communes sauf sur la question des déplacements.

Quelques exemples d'actions retenues sur cette thématique :

Le développement d'une offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne, la création de véloroutes entre les communes et vers Angers, et le renforcement des aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux. Par ailleurs, plusieurs mesures visent à développer l'intermodalité c'est-à-dire le lien entre différents modes de transport.

Au total, 63 mesures concrètes ont été retenues.
Vous pouvez les retrouver sur le site angersloiremetropole.fr

Plan d'action d'ALM

La mise en œuvre de ces actions a débuté en fin d'année par l'adoption du Projet Alimentaire Territorial qui a été enrichi des propositions retenues par les votants (par exemple : développement des points de vente directe, création de jardins de village et de nouveaux jardins partagés...).

S'agissant des autres actions, un premier calendrier a été annoncé lors du Conseil communautaire de mi-décembre. Par ailleurs, Angers Loire Métropole a créé un groupe d'évaluation constitué de citoyens tirés au sort qui, aux côtés des élus, auront à se prononcer au fur et à mesure de l'avancement des travaux

Quid des actions proposées par la commune

Au travers des cahiers de contribution, la commune d'Écuillé avait proposé deux actions : **l'atelier de réparation collaboratif** et **la réalisation d'un Atlas de la biodiversité**.

Ces deux propositions ont été retenues par Angers Loire Métropole.

La Communauté urbaine s'engage donc à accompagner ces initiatives en mettant à disposition des ressources humaines et/ou financières.



Atelier de réparation collaboratif (Repair Café)

Dans un premier temps, des rencontres sont prévues en ce début d'année avec d'autres repair-café situés dans la Communauté urbaine afin d'identifier les points importants pour lancer le projet sur notre commune.

Dans un second temps, nous lancerons un groupe de travail et organiserons des rencontres avec les habitants de la commune afin de co-construire ce projet tous ensemble. Nous reviendrons vers vous mais n'hésitez pas à nous contacter dès à présent si vous souhaitez participer à ce projet.

Atlas de la biodiversité

Plusieurs communes ayant soumis cette proposition, Angers Loire Métropole a décidé de travailler sur un Atlas intercommunal de la biodiversité afin de lancer un projet plus ambitieux à l'échelle de l'intercommunalité.

Un premier groupe de travail regroupant différents services d'ALM, une dizaine de communes ainsi que des acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité (LPO, Conservatoire Botanique de Brest, Museum d'histoire Naturelle, Fédération des chasseurs, École supérieure d'Agriculture d'Angers...) a eu lieu le 17 décembre dernier.



L'objectif était d'échanger collectivement sur l'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'une coordination territoriale de nos interventions en la matière.

La commune d'Écuillé a souhaité devenir territoire référent d'expérimentation.

Le projet prévoit tout d'abord de recueillir et synthétiser les données existantes sur la biodiversité dans les différentes communes (inventaires botaniques par exemple), lister les bonnes pratiques puis d'élaborer une stratégie à partir de ce premier état des lieux.

La mise en place des actions est prévue pour le second semestre 2022. Celle-ci passe par une participation des habitants à travers par exemple, la réalisation d'inventaires de la flore ou de la faune, l'animation d'ateliers... Nous reviendrons vers vous dès que la phase de mise en œuvre sera engagée.



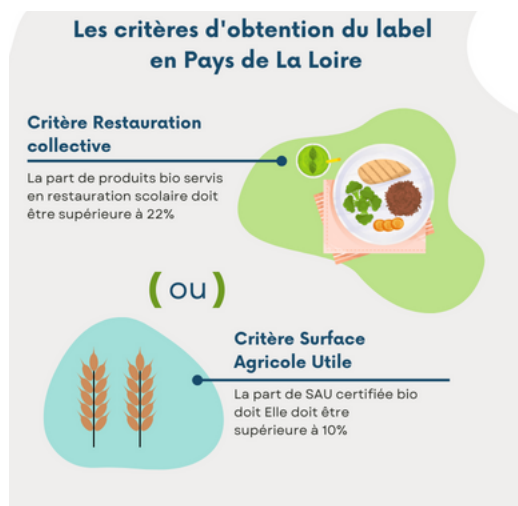
Ecillé, un Territoire Bio Engagé

Le 30 septembre dernier, la commune a reçu le label « Territoire Bio Engagé » délivré par l'Interbio des Pays de la Loire. Ce label récompense les collectivités engagées dans le développement de la bio sur leur territoire.

Aujourd'hui 253 communes sont labellisées en France.

L'objectif de cette démarche est de valoriser l'engagement de la commune et de ses habitants dans une démarche environnementale, de mettre en valeur les producteurs et les entreprises bio présents sur le territoire et leurs productions et favoriser les initiatives publiques et privées qui peuvent être mises en place sur la commune.

L'obtention de ce label peut se faire sur deux critères :



Avec **34%** de produits bio servis au restaurant scolaire et **17%** de notre Surface Agricole Utile certifiée en Bio en 2019 (113 Ha), nous avons obtenu le label sur les deux critères.

Critère « Surface agricole Utile »

La labellisation permet d'offrir aux agriculteurs bio de la commune une reconnaissance de leur travail et une meilleure visibilité de leur activité. Il permet également de soutenir notre marché de producteurs bio

Critère "Restauration scolaire"

L'objectif est de développer une restauration collective de qualité pour les enfants de la commune. Notre collaboration avec, d'une part, la Société de restauration collective « Papillote et Compagnie » particulièrement motrice sur les questions d'approvisionnement local et bio, sur le gaspillage alimentaire, le zéro plastique... et, d'autre part, avec des producteurs de produits locaux qui nous fournissent certains aliments bio en direct (comme le pain par exemple) nous permet d'augmenter progressivement la part d'aliments bio servis aux enfants..

La Labellisation "Territoire Bio engagé", une étape.

Si l'obtention du label permet, avant tout, de valoriser les actions menées collectivement depuis près de 15 ans au sein de la commune, il s'agit aussi d'un outil d'amélioration continue. En effet, les critères du label sont non seulement réévalués chaque année par l'Interbio mais il est également possible, en augmentant la part de bio, d'évoluer sur différents niveaux de labellisation.

Enfin, les aspects environnementaux sont aujourd'hui des critères de choix d'installation pour les exploitants agricoles, les nouveaux habitants, les entreprises... et dans ce contexte nous souhaitons, à travers cet affichage, attirer de nouveaux exploitants et habitants partageant nos valeurs environnementales, et créer des synergies et une émulation autour de cette thématique.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Aperçu des actions publiques et privées menées depuis 2008 sur notre commune

2008 À 2017 - DES JOURNÉES BROYAGE À LA CRÉATION DU TERRAIN POUR LE DÉPÔT DES VÉGÉTAUX

Objectif : Réduire les déplacements en direction des déchèteries et favoriser la réutilisation des déchets verts

Principe : Les habitants déposent leurs végétaux de tonte et de taille tout au long de l'année. Une journée de broyage est organisée une à deux fois par an afin qu'ils puissent récupérer les produits du broyage sous forme de paillis, compost...

Aujourd'hui : Une initiative qui a fait des émules au sein d'ALM puisqu'elle a été dupliquée dans plusieurs communes

2009 - EXONÉRATION FISCALE POUR LES EXPLOITANTS BIO

Objectif : Favoriser les exploitants Bio en incitant fiscalement (exonération à l'installation)

2009 - PASSAGE AU ZÉRO PHYTO POUR LES SERVICES COMMUNAUX

Objectif : Protéger la biodiversité et la ressource en eau

Mis en place huit ans avant la mise en application de la loi Labbé (1er janvier 2017) et ce pour l'intégralité du territoire communal (y compris pour le cimetière).

2014 - PROPOSITION DE MENUS BIO À L'ÉCOLE

Lancement des premières réflexions sur une consommation locale et bio : organisation des 1ères filières (Boeuf des basses vallées angevines) et premiers menus bio et locaux proposés aux enfants

2015 - ADOPTION DE LA GESTION DIFFÉRENTIÉE DES ESPACES VERTS

Objectifs : Limiter les traitements, l'entretien et l'arrosage des végétaux. Favoriser le développement de la diversité de la faune et de la flore

Principe : Adapter le mode d'entretien des espaces verts en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation. **Aujourd'hui** : Ces principes sont systématiquement intégrés aux réflexions sur nos aménagements : choix de végétaux endémiques, compostage sur place, utilisation de techniques issues de la permaculture afin de limiter les apports en eau...

2017 - MARCHÉ BIO À LA FERME DE LA CASSERIE

Mis en place, à l'initiative de Cécile et Alain Huet, il fait partie des 2 marchés de producteurs bio sur la Communauté urbaine qui répondent à la forte demande sur les aspects d'alimentation saine et durable

2019 - ANTICIPATION DE LA LOI EGALIM POUR LA CANTINE DE L'ÉCOLE

Dès 2019, le choix a été fait d'anticiper la loi EGALIM et d'offrir aux enfants des menus intégrant au minimum 20 % de bio, 60 % de produits origine France et 50 % de produits d'origine locale.

2017- PREMIERS ÉVÉNEMENTS ZÉRO DÉCHETS

- Fête de l'école
- Journée citoyenne

PROJETS 2022

- Atelier de réparation collaboratif (Repair Café)
- Atlas de la biodiversité

2021 -
OBTENTION DU
LABEL
TERRITOIRE BIO
ENGAGÉ



La commission Vie Communale et communication a travaillé sur différents sujets, et notamment sur :

- 1- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 2- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- 3- La journée citoyenne du 7 mai 2022

Au travers de cet article, vous trouverez quelques précisions sur ces 3 points évoqués



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Historiquement, le Plan Communal de Sauvegarde a été créé suite aux explosions de l'usine AZF à Toulouse en 2001, et il a été imposé pour toutes les communes par le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le P.C.S. est, sous la responsabilité du Maire, un ensemble d'éléments permettant de planifier les actions des personnels communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) identifiés pour la gestion d'un risque majeur naturel, technologique ou sanitaire.

L'objectif du P.C.S. étant d'informer préventivement et de protéger la population.

Il comporte différentes dispositions comme :

- Le recensement des risques connus et des moyens humains et matériels dont la commune dispose
- Les mesures immédiates à mettre en œuvre en cas de tel ou tel événement grave qui surviendrait
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- La mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Actuellement, ce document n'est pas encore totalement mis à jour et la commission souhaiterait pouvoir finaliser ce document avant l'été.

A ce titre, dans le cadre du recensement des moyens humains et matériels, certains conseillers peuvent être amenés à venir vous solliciter sur votre autorisation à pouvoir apporter vos compétences sous forme d'aide matérielle ou physique. Ainsi vous pourrez être référencé comme acteur en cas de situation nécessitant toutes les ressources nécessaires comme un crash d'avion, ou la coupe et l'enlèvement d'arbres s'abattant sur des voies ou des habitations suite à une tornade par exemple.

Vous pouvez prendre contact avec la Mairie et vous inscrire sur un registre des bénévoles en précisant vos coordonnées, vos compétences et le matériel que vous pouvez mettre à disposition pour faire face à une situation catastrophe.

Sachez pour rappel que l'assistance aux personnes en danger fait partie intégrante des droits et devoirs du citoyen.

Aider son prochain n'est pas qu'une injonction religieuse, ou philanthropique, c'est une injonction citoyenne.

Les membres de cette commission



Benoit BUTRULLE



Florence DEVAUX



Sylvie DOUBLE



Julien MALARDENTI



Marie-Claire SACHET



Eric SINTES

**Membre d'office,
Le Maire,
Jean-Louis DEMOIS**



Présentation du DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) est un document permettant d'informer les habitants de la commune des risques existant et les moyens de s'en protéger.

Ce document fait partie intégrante d'une prise en compte plus large représentée par le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), évoqué précédemment.

Le D.I.C.R.I.M. présente en préambule le schéma de la chaîne opérationnelle en cas d'événement grave survenant sur la commune, afin de mieux comprendre le rôle de chacun et les actions à mener.

Il permet aux concitoyens de mieux appréhender le risque en anticipant la survenue d'un tel événement par la constitution d'un kit d'évacuation par exemple.

Ce document balaye les risques majeurs (Inondations, Tempête, Sismique, Mouvement de terrain, Sanitaire, Canicule et risque liés aux Transport de matières dangereuses) pouvant survenir sur notre commune et donne les premiers réflexes, souvent de bon sens à avoir à ce moment-là.

Vous pouvez prendre connaissance plus précisément de ces éléments en consultant le site internet de la mairie, ou en consultant le document directement en mairie.

3

La journée citoyenne prévue pour le 7 mai 2022



Notre commission est chargée de l'organisation de la journée citoyenne qui se déroulera le 7 mai 2022.

Pour l'organisation de cet événement, nous travaillons en synergie avec Amarante ALIX qui, dans le cadre de son mémoire de fin d'année de BTS, portera ce projet.

Au regard de ce vaste chantier, toutes les commissions seront impliquées pour la bonne réalisation de cette journée citoyenne.

Plusieurs réunions et échanges ont été réalisés et 3 pôles d'interventions ont été identifiés pour l'amélioration de notre quotidien sur notre commune :

- **Pôle Bricolage** (création de nichoirs à oiseaux, amélioration de l'accès au cimetière, aménagement du terrain de cross, des sentiers de randonnées...)

- **Pôle Botanique** (identification des espèces remarquables, plantation d'arbres fruitiers...)

- **Pôle Peinture** (mur de l'école, marquage au sol accès école, peinture de mobilier urbain...)

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie, en choisissant la thématique que vous souhaitez pour participer à cette journée.

Nous souhaitons conserver les valeurs qui nous sont chères et qui ont fait la réussite des précédents opus, à savoir **la cohésion intergénérationnelle, l'échange, le partage, et surtout la convivialité.**

Nous espérons au travers cette journée citoyenne pouvoir fédérer un élan, une renaissance, ensemble devenons acteur de notre bonheur !

Ecole les Salamandres

Pour cette année 2021/2022, l'équipe pédagogique de l'école des Salamandres reste stable.

Mme BERNIER accueille les élèves de TPS/PS et MS. Elle est secondée par Cécile GOYET (ATSEM)

M DESPORTES encadre les GS/CP. Mme Genty, assure le remplacement administratif du Directeur tous les mardis. Il n'y a pas d'ATSEM

Mme ROQUEPLAN, accueille les élèves de CE1/CE2.

Mme BEAUJEAN, assure les cours pour les élèves de CM1/Cm2.

Les effectifs de l'école restent bons avec de nouvelles familles qui sont arrivées sur la commune.

Pour cette année, les élèves de l'école sont répartis de la façon suivante :

- Classe 4 : 20 CM (10 Cm2 / 10 CM1)
- Classe 3 : 27 CE (13 CE1 / 14 CE2)
- Classe 2 : 23 GS/CP (9 GS / 14 CP)
- Classe 1 : 20 maternelles (1 TPS/13 PS/6 MS)



En juillet dernier, l'équipe pédagogique a fait une demande auprès des services du Rectorat pour accueillir un jeune volontaire en service civique. Le dossier a été accepté mais malheureusement aucun candidat n'a postulé à l'offre de recrutement.

En parallèle, la mairie d'Ecuillé avait fait une demande pour accueillir un jeune volontaire. Mattéo BOULAY a été recruté en octobre 2021. Parmi ses différentes missions, il intervient notamment à l'école, où il aide à l'accueil des élèves et au suivi de leurs activités pédagogiques, sous la responsabilité des enseignants.

Bilan de l'année 2020/2021 :

Cette année a aussi été une année particulière où la crise sanitaire a maintenu des conditions de travail assez perturbées.

D'abord, Les élèves du CP au CM2 ont eu obligation de porter le masque pendant les cours.

Le protocole sanitaire a été maintenu comme au retour du printemps 2020.

Le brassage des classes a été très limité avec des récréations en décalé, un service de cantine par table et par classe.

La fête de l'école, organisée par l'A.P.E. a été une nouvelle fois annulée.

Tous nos projets de rencontres sportives ont été annulés au cours de cette année 2020/2021.

Les projets culturels avec des spectacles vivants ont aussi été annulés. Un seul a pu être vécu mais en vidéo transmission.

Un nouveau confinement a été suivi juste avant les congés de printemps.

Mais mise à part celui-ci, durant cette année 2020/2021, tous les cours ont été assurés.

Aucun cas direct de COVID dans l'école, n'engendrant aucune fermeture de classe.

Certains projets ont quand même réussi à être mis en place :

Une semaine sécurité sur les dangers domestiques a été organisée entre le 17 et le 28 mai 2021. Il était questions de définir ce qu'était un danger domestique. Le projet s'est terminé avec la venue de M MANCEAU, pompier professionnel à Angers qui a apporté beaucoup d'informations complémentaires aux élèves. Merci à lui.

L'accueil des nouveaux élèves de maternelles a été organisé juste avant la rentrée de septembre. Mme BERNIER a tenu une permanence le samedi 28 / 08/ 2021 pour accueillir ses futurs élèves et leurs parents et ainsi leur faire découvrir la nouvelle école.

Une sortie festive a été organisée pour tous les élèves à Terra Botanica, le 2 juillet. Cette sortie a été possible grâce au financement de la moitié des droits d'entrée par l'A.P.E. Merci à eux

Projets 2021/2022

La crise sanitaire continue et reste encore un frein à nos activités. Cependant, cette année nous prévoyons de mettre en place quelques projets :

- Les sorties sportives vont être encore fortement perturbées mais on espère que d'ici le printemps 2022 cela s'éclaircisse.
- Des sorties culturelles sont programmées pour les classes 3 et 4 en partenariat avec le théâtre du Quai à Angers. Ces 2 classes sont inscrites sur un parcours comprenant 3 spectacles vivants et une intervention par classe. Pour les classes 1 et 2 les recherches de spectacles sont lancées.
- Le thème « fil rouge » retenu cette année est : les contes traditionnels. Tout au long de l'année, les élèves vont découvrir et étudier certains contes faisant partis d'un patrimoine culturel indéniable.
- L'accueil sur une matinée des nouveaux élèves de maternelles lors de « matinée Passerelle ». Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont d'ailleurs ouvertes. **A la rentrée prochaine l'école est obligatoire pour tous les élèves nés à partir de 2019.**

Pour les élèves de 2020, il y aura des possibilités d'accueil. N'hésitez pas à revenir vers l'école.

Contact : tel : 02 41 93 32 90 ou mël : ce.0490249e@ac-nantes.fr

- Au printemps 2022, le projet autour de la sécurité mettra en avant le thème de la sécurité routière. Ce sera l'occasion de voir ou revoir toutes les règles et les comportements responsables autour de la façon de se déplacer en roulant ou en étant piéton.
- La fête de l'école, organisée par l'APE, sera prévue le 25/06/2022

Enfin un grand projet est en préparation. Une classe montagne est lancée pour le printemps 2023. L'APE principal partenaire est d'accord pour financer une grosse partie du voyage.

Des actions vont être menées d'ici là. L'objectif est d'emmener le maximum de classes.

La destination et le contenu du séjour sont encore en réflexion mais cela avance très bien.

Pour tous les projets passés et à venir, l'équipe pédagogique tient à remercier la municipalité d'Ecuillé et l'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves) pour leur soutien dans les projets et le suivi de la vie scolaire.

Merci aussi à tous les parents qui nous accompagnent et qui participent à nos projets tout au long de l'année.



Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2022.

Pour l'équipe enseignante,
Le Directeur, Philippe DESPORTES

L'accueil périscolaire

Cette année, les activités de l'accueil périscolaire (cantine et APS) se déroulent sur le thème de la nature. Des nichoirs ont été réalisés et accrochés par les enfants dans différents endroits autour de l'école.

Etape 1 :
bouteille de lait peinte



Etape 2 :
assemblage des nichoirs



Etape 3 :
remplissage des graines dans les nichoirs



Etape 4 :
installation des nichoirs autour de l'école



Ecuillé en Fête



L'association « Ecuillé en fête » a été créée en juin 2015 par des bénévoles motivés issus d'associations diverses, dans l'objectif d'organiser des événements au sein de la commune, sous forme d'ateliers ou de manifestations.

C'est ainsi que les habitants ont pu participer à des ateliers cuisine, jardinage, couture, chorale, ou encore faire du yoga, de la danse et de la zumba, autres activités portées par l'association. Ecuillé en fête a également organisé à plusieurs reprises la fête communale, et participé activement, grâce à de nombreux bénévoles, aux médiévales au château du Plessis Bourré.

Après deux ans de pause involontaire au regard du contexte sanitaire, les membres de l'association souhaitent passer le flambeau. Nous laissons bien entendu à d'autres personnes voulant s'investir, le soin de pérenniser l'association, voire même d'apporter de nouvelles idées pour faire vivre et dynamiser notre commune. N'hésitez pas à nous contacter! (Mickaël Laurent-Berthonneau - 06.99.04.69.37)

Les membres du bureau d'Ecuillé en fête.

Yoga

Les séances ont lieu le jeudi de 20h15 à 21h30 - Hors vacances scolaires - Salle de motricité de l'école des Salamandres à Ecuillé.

Installée à Ecuillé depuis 2010, avec une pause asiatique de 5 années entre 2013 et 2018, je propose des séances de Yoga sur la commune depuis septembre 2018.

Au cours de mon expérience inédite en Asie (à Singapour), j'ai découvert une discipline permettant de se centrer sur soi-même en reliant le corps et l'esprit : le YOGA.

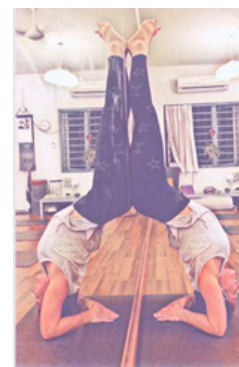
De découverte en pratique quotidienne, j'ai finalement suivi ma formation à Singapour avec le studio Yoga Kalari et Master Suresh puis validé mon diplôme de professeur de Hatha Yoga (250h) avec le Kaivalyadhama Yoga Institute à Pune, en Inde.

Ces 5 années m'ont nourri personnellement, culturellement et spirituellement.

De retour en France, continuer ma pratique et avoir la possibilité de transmettre les bienfaits du yoga m'est apparu comme une évidence. Ma pratique est centrée sur le bien-être, la respiration et le temps pour soi.

Mon mantra : fais du bien à ton corps pour que ton âme ait toujours envie d'y rester.

Pour tout renseignement, contactez moi : Gwen Fremondière au 06.40.44.61.68



Association des Parents d'Elèves

Une grande Tombola organisée en remplacement de la Fête de l'école 2021.

Les conditions sanitaires de juin 2021 ne nous ont pas permis de maintenir la fête de l'école. A la place, nous avons organisé une grande tombola qui a rencontré un franc succès. Les enfants étaient contents d'effectuer le tirage au sort lors du pot de départ des CM2 pour le collège.

Apéro de rentrée pour se rencontrer :

A l'occasion de la rentrée, le 10 septembre, l'APE a offert un apéro à tous les parents. Autour d'un verre de soupe angevine, chacun a pu faire plus ample connaissance avec les autres parents. Cela a permis à l'APE de rencontrer les nouveaux parents et de motiver des nouvelles personnes à entrer dans le bureau de l'association.



Association des Parents d'Elèves

Un bureau avec 4 nouveaux membres

Suite à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 8 octobre, nous avons pu accueillir 4 nouvelles personnes. Le nouveau bureau est alors composé de **Michèle VISAGE** (Présidente), **Audrey PLANCHENAU** (Vice-Présidente), **Emilie BOUCHER** (Trésorière), **Cyril RABU** (Vice-Trésorier), **Morgane PASQUIER** (Secrétaire), **Katia GAROCHE** et **Aurore LEMESLE** (Vices-secrétaires) et de plusieurs parents identifiés en tant que membres actifs qui viennent nous aider dans les manifestations.

Ventes de madeleines

Fin octobre, nous avons lancé une vente de madeleines Bijou pour une livraison mi-novembre. A nouveau beaucoup de succès pour la gourmandise ! Les enfants de la classe des CE ont été ravis de participer au déchargement des voitures pour déposer les « montagnes » de boîtes de madeleines dans l'école.

Une soirée « retrouvailles » très appréciée

Suite au succès rencontré lors de l'APero en 2019, nous avons souhaité renouveler cette soirée. Le 24 septembre, nous avons alors organisé une soirée « Retrouvailles ». Ce fût un moment convivial, partagé par plus de 100 personnes, qui a été placé sous le signe de la musique et de la bonne humeur. Nous remercions chaleureusement Mme BEAUJEAN, maîtresse des CM1/CM2 et Nicolas qui ont su mettre une ambiance festive en jouant du Ukulélé.

Ventes de fin d'année et Boum de Noël

Cette année encore, la soirée de Noël a dû être annulée pour cause de Covid. En attendant de pouvoir à nouveau organiser des moments festifs pour se retrouver, il nous faut continuer à anticiper le financement des projets scolaires.

C'est pourquoi l'A.P.E. a organisé des ventes de produits locaux avec du miel, de la bière, du café, du thé, du jus de pomme et des terrines pour la fin de l'année. Celles-ci ont rencontré un grand succès avec la traditionnelle vente des sapins de Noël, et nous vous remercions pour vos nombreuses commandes.

Recyclage de cartouches d'imprimantes

Pensez à déposer vos cartouches de jets d'encre vide dans la boîte prévue à cet effet à la mairie ou à l'école. L'A.P.E. les collecte et les envoie à une entreprise spécialisée qui s'occupe de les recycler. Les fonds servent à financer une partie des projets scolaires.

À venir

Dans les mois à venir, nous prévoyons de lancer une commande de brioches et de gâches pour les gourmands. Soyez attentifs et guettez vos boîtes aux lettres pour les bons de commande. Nous espérons également pouvoir proposer un carnaval aux enfants au mois de mars si la situation sanitaire le permet.

Pour nous suivre et pour rester informé des prochaines manifestations, n'hésitez pas à aller sur notre page facebook « APE les salamandres ».



L'Equipe A.P.E.

Courir à Ecuillé



Contre toute attente, le samedi 11 décembre 2021 a eu lieu la 11ème édition du Trail Nocturne D'Ecuillé au Château du Plessis Bourré après une année blanche forcée par l'apparition du Covid .

La préparation s'est avérée compliquée par une évolution défavorable du taux de contamination dans le Maine et Loire avec un respect des conditions sanitaires se modifiant quotidiennement.

Nous avons aussi dû faire face à un manque de bénévoles qui se fait sentir chaque année et qui nous force à nous organiser différemment.

Malgré les contraintes, il nous tenait à cœur de finaliser cette manifestation et montrer qu'on peut encore partager des moments forts comme le sport sait nous les offrir.

Merci à Jean-Louis DEMOIS et à la Mairie d'Ecuillé qui suivent le dossier de près, et nous permettent ainsi d'anticiper d'éventuelles modifications. Merci au Château du Plessis Bourré et aux nombreux propriétaires d'Ecuillé qui nous permettent d'organiser l'évènement en nous laissant passer sur leur terrain et pour certains en ajoutant quelques difficultés. Merci aussi aux partenaires financiers qui pour beaucoup habitent la commune et contribuent à la bonne dynamique de ce week-end.



Tous ces intervenants sont indispensables à la réalisation et la réussite d'un tel évènement. Toute l'équipe de "Courir à Ecuillé" vous souhaite une très belle année 2022 et pour ceux et celles qui souhaitent faire partie de l'aventure, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ou via le site Internet, nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.

Virginie Barbin, Présidente du Trail d'Ecuillé



Association Le Planty

Comment peut-on travailler près de chez soi, avec un accès internet de très haut débit, des relations et des échanges avec des collègues, dans un cadre rural qui ne soit ni la maison ni l'entreprise ?

C'est ce défi qu'a souhaité résoudre et partager Claudie Banevitch-Demois en s'installant au Planty.

Situé dans le bourg d'Ecuillé au 6 rue de la Tonnellerie, et bien connu des anciens du village, le bâtiment a été successivement depuis 2 siècles : chai des vignes communales, salle de patronage, station-service et écurie.

Entièrement rénové par les artisans locaux à l'excellent savoir-faire, il reprend vie à nouveau pour devenir un espace de travail partagé et associatif.



Ouvert depuis le 2 octobre 2020, Le Planty est un tiers-lieu associatif où les professionnels et les particuliers peuvent se retrouver pour échanger, travailler, partager, se nourrir, se ressourcer.

- Il propose aux entreprises, travailleurs indépendants et salariés du territoire différents espaces de travail : salles de réunions, box fermés, salle de formation équipée. Il y a aussi une cuisine collective, un espace documentations ..., ainsi qu'un parc d'1.8 ha. L'objectif est de proposer un cadre de travail de proximité authentique, à mi-chemin entre le bureau et la maison, un lieu chaleureux où se sentir comme chez soi.
- Il met à la disposition de ses adhérents des équipements et services de qualité professionnelle : internet fibre numérique pro, copieur, vidéoprojecteur, TV grand écran, une plateforme collaborative pour les réservations d'espaces, de prestations et produits, les paiements en ligne, réseau social interne.
- Il se veut aussi centre de ressources pour les habitants afin d'entreprendre et d'apprendre dans les domaines du numérique, de la permaculture, du recyclage et de l'entrepreneuriat. Parmi les prestations et les produits proposés aux habitants, il y a des ateliers cuisine, jardinage, relaxation, des rendez-vous avec des thérapeutes, une coiffeuse, des artisans, la possibilité de réserver un panier de légumes bio, de commander du pain le jeudi.

Le Planty se veut un lieu d'expérimentation, d'innovation afin que les habitants s'approprient ce lieu et y proposent des activités autour de l'économie sociale et solidaire et de la nature.

En 2022, plusieurs projets nécessitent de nouveaux talents et savoir-faire :

- La création d'un repair-café mensuel en partenariat avec l'équipe municipale va faire appel aux bricoleurs et réparateurs : petit électroménager, vélos, soudure, menuiserie...
- Le groupe de jardinage naturel Le potager d'Ecuillé souhaite s'impliquer sur les espaces publics autour de la thématique alimentaire des Incroyables comestibles. Pour cela, il a besoin de renforcer son équipe de bénévoles. Avis aux amateurs !
- La poursuite de l'émission du Planty A la découverte des plantes vagabondes, diffusée sur radio G 101.5 FM un vendredi sur 2 les semaines paires à 13H jusqu'en juin. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez témoigner sur une plante sauvage. Vous pouvez réécouter les podcast des émissions de 2021 sur radio-g.fr.



Au Planty on fait aussi des soirées, pour le plaisir de se retrouver et de passer un moment convivial autour d'un repas, d'un spectacle.

Le Planty, c'est la joie de la vie à la campagne avec les services de la ville.

Contact

Claudie

Banevitch Demois

06 77 92 60 40

Mail :

contact@leplanty.fr

Site internet :

www.leplanty.fr

micro -crèche - Rue du Vieux Chêne



Bientôt une micro-crèche à Ecuillé !

Bonjour, je me présente je m'appelle Laurence VANIER-TARTARIN, je suis éducatrice de jeunes enfants, j'ai une expérience de responsable de crèche et de coordinatrice de relais petite enfance à la Caf de Maine-et-Loire. J'ai toujours eu à cœur d'accompagner et de « faire pousser les enfants avec leurs parents », c'est pourquoi j'ai eu envie de créer une micro-crèche.

A petits pas « verts » ouvrira sur la commune d'Ecuillé en Septembre 2022.

La micro-crèche A petits Pas « Verts » accueillera 12 enfants simultanément âgés de 10 semaines à 4 ans, avec une dérogation possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap. Dans une volonté de s'inscrire dans une démarche inclusive, l'accueil de l'enfant différent est possible en lien avec le projet d'accueil de la famille.

Les enfants et leurs familles seront accueillis par une équipe de 4 professionnels. Les de la petite enfance soit 1 éducatrice de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture et 1 Cap petite enfance.



Les horaires d'ouverture de la micro-crèche sont de 7h30 à 19h00, du lundi au vendredi, la micro-crèche s'adaptera aux besoins des familles en lien avec les partenaires et les collectivités.

La crèche est un élément moteur dans l'essor économique du territoire intercommunal des 4 communes (Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg). La priorité pour les inscriptions sera donnée aux familles de ces 4 communes il en sera de même pour le recrutement des professionnels. Cette offre d'accueil petite enfance vient compléter l'offre déjà existante sur les communes soit les assistants.es maternels.les et les Mam (maisons d'assistants.es maternels.les etc.).



« Accepter ce que la nature nous donne pour grandir ensemble ».

Une structure ouverte sur le jardin : les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature, sortir au grand air encourage l'enfant à mieux comprendre l'environnement qui l'entoure, à bouger davantage et plus longtemps. Les paysages naturels extérieurs procurent des : - expériences multisensorielles riches et diversifiées ; - des occasions de jouer de façon bruyante, turbulente, dynamique et active ; - de développer et renforcer ses capacités psychomotrices ; - de manipuler ; - de toucher ; - de sentir ; - de s'éveiller en toute liberté.

Il s'agira d'accompagner les familles dans leur rôle de parents en fonction de leur projet familial en instaurant des temps d'échanges avec les professionnelles et les autres parents. Favoriser la communication, mettre en place des relations de confiance et encourager la participation des parents à la vie de la micro-crèche, sont autant de clés nécessaires à la réussite du soutien à la parentalité.

« A petits pas verts » est défini avec une orientation « éco-développement-durable » pour réduire au maximum la masse de déchets avec des alternatives réalisables comme l'utilisation de gants de toilette et de serviettes pour faire les changes. Sensibilisation des familles et des professionnels.les avec l'association POPOPIDOUX (entreprise angevine) sur l'utilisation des couches lavables et la société Angevine Kodalis (matelas et draps bio).

Afin de tendre vers une structure « éco responsable », la construction se fait avec Natilia (constructeur maison ossature bois et chauffage plafino), l'entreprise Pobi (Panneaux ossature bois industrialisés) est située à la Charité/Loire. La structure sera équipée de cuve pour la récupération des eaux pluviales avec la société Eaurizon (Murs Érigne), cette eau servira pour les machines à laver le linge, les chasses d'eau et l'arrosage du jardin.

Un point d'honneur sera le respect de la nature et de vivre avec elle au fil des saisons, de sensibiliser les parents et les enfants au respect de l'environnement. Nous privilégierons les produits d'hygiène et d'entretien bio, naturels, peu polluants et non nocifs pour l'environnement et pour les usagers.

Le mobilier et les jouets de la micro-crèche sont conçus avec des matériaux respectant des normes environnementales (en évitant le plastique). On tendra vers un équipement de seconde main (ressourcerie, bon coin, vide grenier etc.). Enfin, les restes des repas seront déposés dans un compost qui nous servira par la suite à réaliser un potager dans le jardin de la crèche.

Pour ce projet nous solliciterons les parents, les familles, les acteurs locaux maraichers, fermiers (ferme de la Casserie) mais également la parole de nos aînés pour nous accompagner dans l'organisation et la réalisation du potager (fournitures de graines, terreau...).

La réalisation de ce projet est possible avec l'aide du financement de la Caf de Maine-et-Loire le PIAJE (plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant).

« Ensemble on va plus loin ».

Pour tous renseignements vous pouvez me contacter au 06.16.79.03.07 ou par courriel : lauvanier@numericable.fr



Missions réalisées en 2021 :

- Pendant le confinement, portage de repas,
- Téléphone,
- Aide financière, et aide administrative auprès des habitants qui ont fait la demande.
- Aide aux déplacements voiture.
- Paniers produits locaux offerts aux anciens, du fait de la situation sanitaire, et des vœux qui n'ont pas pu se dérouler.

le temps pour toiT



Le temps pour toiT est une association de cohabitation intergénérationnelle. Elle oeuvre depuis septembre 2004 sur l'agglomération de Nantes et depuis septembre 2007 sur l'agglomération d'Angers.

L'habitat intergénérationnel permet de rompre l'isolement de la personne âgée mais aussi de trouver des solutions à la pénurie de logement à laquelle les étudiants doivent faire face. De plus, il contribue à changer les mentalités sur la perception de la vieillesse en permettant une sensibilisation des étudiants aux problèmes posés par le vieillissement.

Pôle associatif -17 Rue de Jérusalem- 49100 Angers

Nous téléphoner : 02 40 29 14 82

Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h30 à 12h30 - 14h à 17h

Le mardi : de 14h à 17h

**En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur
ou à nous envoyer un mail à : info@letempspourtoit.fr**



L'Association « VOITUR'ÂGES Loir et Sarthe » - (loi 1901).

Ce service est organisé pour les 6 communes suivantes :

Baracé, Cheffes, Ecuillé, Etriché, Soulaire et Bourg et Tiercé.

L'objectif est le maintien du lien social par une aide à la mobilité. Pour toutes personnes physiques, quel que soit l'âge.

Le bénéficiaire est dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons physiques, ne pas avoir de moyen de locomotion ou ne peut utiliser les moyens de transports existants. (Visites ou rendez-vous médicaux, démarches administratives, bancaires, courses alimentaires, divertissements).



Les conducteurs à Ecuillé :

Isabelle BOURGEON : 06.83.37.42.78.

Roselyne de la BASTILLE : 06.33.21.15.31.

Béatrice JUNG : 06.98.10.72.28.

Hervé JUNG : 06.51.98.17.85.

Marie-Claire SACHET : 06.52.95.78.59 et référente communale.

REPAS DES ANCIENS

Du fait de la pandémie, il n'y aura pas cette année de repas des anciens.

Le CCAS, piloté par Marie-Claire SACHET a pris la décision d'offrir un panier de produits locaux, accompagné de dessins réalisés par les enfants sur le temps de l'Accueil périscolaire. Il sera porté à chaque bénéficiaire par les membres du C.C.A.S. C'est aussi une occasion de reprendre contact.



Elections
2022

Inscriptions

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives le 12 et 19 juin 2022.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire, soit en ligne sur "service-public.fr", soit en Mairie.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Vous pouvez vous inscrire :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr, en joignant une version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

procuration

Vous allez être absent le jour des prochaines élections ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration.

Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt..



vous pouvez effectuer cette démarche soit :

- en ligne via le site www.maprocuration.gouv.fr
- vous rendre en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants : **Commissariat de police** (où qu'il soit) ; **Gendarmerie** (où qu'elle soit) ; **Tribunal** (dont dépend votre domicile ou lieu de travail) ;

Lieu défini par le préfet

pour plus de renseignements rendez-vous sur le site service-public.fr : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604



NOUVEAU:

la réforme dite de « déterritorialisation des procurations » est entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

À compter de cette date, un électeur pourra donner une procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

INFORMATIONS

Etat Civil

Naissances

Ewenn MERY 11/01/2021

Ninon ROBIN 03/06/2021

Yuri BERTHELOT 12/10/2021

Léon DELAUNAY 13/10/2021

Théo DELAUNAY 13/10/2021

Décès

Suzanne ESTENOZA 19/09/2021

Théo DELAUNAY 10/12/2021

Numéros utiles

Pompiers	18 ou 112
Samu	15
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Tiercé	02 41 42 62 03
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
SOS amitié	02 41 86 98 98
CLIC Ainés Outre Maine	02 41 05 11 08
Ecole	02 41 93 32 90
Mairie d'Ecuillé	02 41 93 32 32
Maison de l'enfance	02 41 05 07 58
Angers Loire Métropole	02 41 05 50 00
Assistante sociale	02 41 96 97 20
RPEDAM	06 17 06 17 45
Angers Loire Métropole EAU	02 41 05 51 15
Angers Loire Métropole DECHETS	02 41 05 54 00

Le Courrier
de l'ouest

Recherche (h/f)

CORRESPONDANT

- vous vous intéressez à la vie locale
- vous aimez les contacts et pouvez compter sur un moyen de locomotion
- vous avez un statut de travailleur indépendant

à ECUILLE

Rédaction du Courrier de l'Ouest
4, boulevard Albert-Blanchoin
BP 10728
49007 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 41 255 255
redac.angers@courrier-ouest.com

**Credit
Taux
service**

Ludovic VIOT
Courtier en prêt immobilier
06 73 40 06 33
l.viot@credit-taux-service.fr

7 esplanade de la Gare - 49100 ANGERS
Tél : 02 41 88 49 49 - Fax : 02 41 72 79 84

www.credit-taux-service.fr - angers@credit-taux-service.fr

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

ecpatrimoine
une expertise sur mesure

Emmanuel Chaudet
diplôme du 3ème cycle de Clermont Ferrand
06 82 02 33 05

www.ecpatrimoine.fr

VISION & CRÉATION
Opticien - Lunetier
Jérôme BIMIER



Montreuil-Juigné
Champigné
Angers
Beaufort-en-Anjou

www.vision-et-creation.com

IDÉO
Conseil
Parlons valeurs !

PROXIMITÉ - HUMAIN - ENVIRONNEMENT
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes - Audit & Conseil

Quadro
Intérieurs sur-mesure

100%
sur mesure

dans 100%
de la maison



Tél. 02 41 2413 30
angers@magasin-quadro.fr
126 Avenue PASTEUR • Angers
quadro.fr

Le Pl@nty Le Planty Tiers-lieu
Coworking Rural, collaboratif et gourmand
Ma petite entreprise

6 rue de la tonnellerie
49460 Ecuillé

06 77 92 60 40
contact@leplanty.fr

RDV sur le site
www.leplanty.fr

CZT
LOIC GROLLEAU

**COUVERTURE
ZINGUERIE
TOIT TERRASSE**

49125 Tiercé 06 85 11 84 36 czt49@orange.fr